

# SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT **SOCIALEMENT RESPONSABLE** EN BELGIQUE 2021

---



**AUTEUR·RICE·S**  
LOÏC CHENNOUFE,  
ANNIKA CAYROL,  
CHARLAINE PROVOST

 **FÉDÉRATION 50**  
WALLONIE-BRUXELLES

**Financité**

# INTRODUCTION

La finance joue un rôle clé dans l'économie. Elle permet de répondre à des besoins de financement en mettant en relation des acteurs économiques. Le fait d'accorder de l'argent (sous forme de crédit ou d'investissement) à un acteur économique va lui permettre de développer une activité qui nécessitera certainement des ressources humaines, des ressources physiques ou immatérielles. Dans tous les cas, cette activité n'est pas neutre, elle consomme des ressources et elle crée de la valeur, par exemple sous la forme d'emplois, de produits ou de services.

Notre économie est constituée d'une multitude d'éléments (entreprises, travailleur·euse·s, ressources physiques, l'eau, l'air ...) qui entretiennent des rapports entre eux. Ces relations peuvent prendre la forme de rapports de domination comme par exemple l'exploitation de travailleur·euse·s vulnérables, de nuisances comme la pollution de l'air ou de l'eau mais aussi d'utilité en rendant des services.

Comme la finance joue le rôle clé de permettre à une activité d'exister en la finançant, on peut légitimement soutenir qu'elle réalise des activités nuisibles, le cas échéant. Dans ce rapport, nous nous intéresserons à ces activités nuisibles qui engendrent la pollution de notre planète, qui causent des dommages significatifs à la vie humaine et qui violent des droits fondamentaux.

Le sixième rapport du GIEC a tiré la sonnette d'alarme quant à l'état de notre planète et des conséquences potentiellement catastrophiques si nos modes de production très émetteurs de gaz à effet de serre restent inchangés (1). La Cour des comptes européenne estime qu'il faut pour éviter cela un investissement annuel de 1.115 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030 (2).

L'environnement n'est pas le seul point de préoccupation. En matière de droits humains, il y a aussi des raisons de s'inquiéter des évolutions. Amnesty International, dans son rapport annuel de 2020, nous rappelle combien notre société génère des abus et des inégalités. L'ONG souligne que l'année 2020 a accentué des tendances dans 3 domaines : les atteintes aux droits à la vie, à la santé et à la protection sociale ; les violences liées au genre et les menaces pesant sur les droits sexuels et reproductifs ; et la répression de la dissidence.

Depuis très longtemps une frange de la finance a cherché à devenir responsable en prenant en compte des aspects sociaux, de droits humains, d'éthique et de respect de l'environnement lors du processus de sélection des acteurs économiques dans lesquels elle investit. Cette finance prend plusieurs appellations, mais les termes les plus courants sont : finance socialement responsable, finance durable ou bien encore finance à impact.

Les acteurs qui portent ce mouvement ont souvent leur propre définition et il existe très peu de systèmes d'harmonisation des pratiques. C'est pourquoi l'Europe a souhaité prendre cette problématique en main en développant une taxonomie des activités durables afin que les acteurs financiers puissent adopter un langage commun et n'aient plus l'occasion de faire de l'écoblanchiment concernant leurs produits financiers.

Est-ce que la prise en compte de facteurs sociaux ou environnementaux dans les choix de décision permet de garantir aux investisseur·euse·s que leurs fonds soient bien investis dans des entreprises qui n'entretiennent aucune relation nuisible avec leurs parties prenantes ? La prise en compte de ces critères permet-elle d'améliorer la qualité des relations ? Ces éléments font régulièrement l'objet de promesses de la part des acteurs financiers.

Dans ce rapport nous étudions la qualité des fonds d'investissement et des comptes bancaires belges à la lumière des défis sociaux et environnementaux actuels. Comment se positionnent ces fonds face au respect des droits fondamentaux, aux armes de guerre mais également face aux enjeux climatiques ?

Nous analysons son niveau d'implication dans certaines pratiques ou secteurs nuisibles. Et enfin, pour les produits financiers pour lesquels nous ne trouvons pas d'indices de violation des droits fondamentaux, nous analysons plus en détail leurs politiques d'investissement responsable afin de juger de leur sérieux.

## CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Depuis 3 ans, la réglementation européenne a fortement évolué pour encadrer les notions de finance durable et d'activités vertes, ce processus a soulevé plusieurs points de débats qui résonnent avec les enjeux mondiaux d'aujourd'hui : la sortie des énergies fossiles, le développement de l'énergie nucléaire et la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits fondamentaux d'un bout à l'autre des chaînes de production.

L'encadrement de la finance socialement responsable est désormais pris au sérieux par les pouvoirs publics. S'ils parviennent à lister les activités qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à nommer clairement les activités et les pratiques qui doivent cesser d'être financées.

A l'aune de ces considérations, Financité a retenu quatre thématiques à travers lesquelles analyser la composition des fonds autoproclamés « socialement responsables » et quelques comptes bancaires sur le marché belge.

Les deux premières thématiques font écho au principe de « ne pas causer de préjudice important » de la taxonomie européenne car elles concernent des entreprises ou des États dont les activités ou les pratiques nuisent au respect des droits fondamentaux et/ou qui sont également impliquées dans les armes de guerre.

Les deux autres thématiques touchent à des points de débats autour de la taxonomie verte car elles concernent les activités climaticides telles que les énergies fossiles et la déforestation ainsi que l'industrie nucléaire.



# LES FONDS

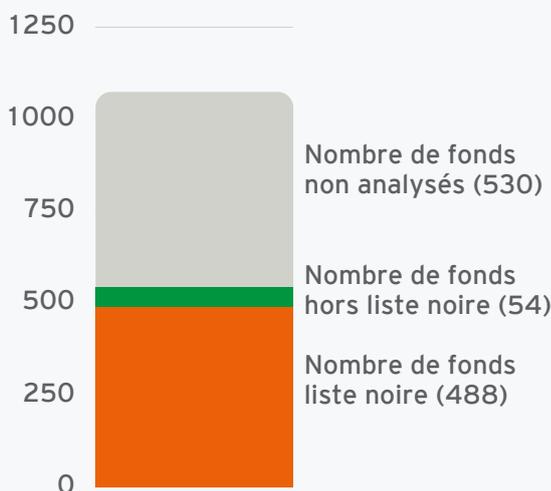
Au 31 décembre 2020, 1072 fonds autoproclamés ISR ont été identifiés (3). Financité a pu analyser la composition des portefeuilles pour 542 d'entre eux.

Deux raisons expliquent l'absence d'analyse pour les 530 autres fonds. Pour une bonne partie, l'information n'est simplement pas disponible. Pour une autre, la structure du fonds est si complexe qu'elle est presque impossible à analyser, même pour des professionnel·le·s.

## Exposition des fonds aux 4 thématiques



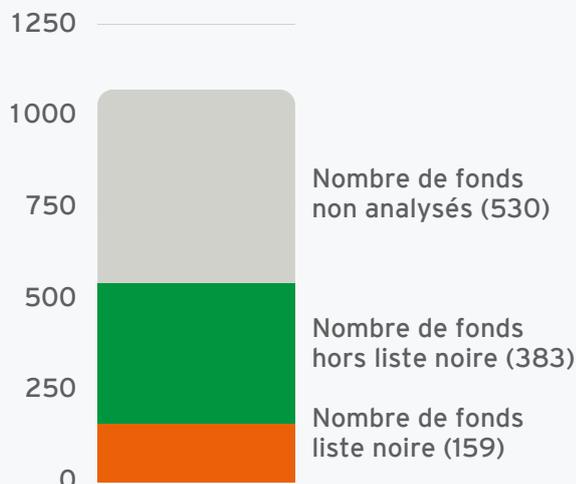
### Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire droits fondamentaux



Sur les 542 fonds analysés, 488 d'entre eux, soit 90% ont investi dans au moins un actif de la liste noire droits fondamentaux. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 8,3 milliards d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 101,9 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds ISR commercialisés sur le marché belge, 8,15% est investi dans des entreprises et/ou des États qui violent des principes contenus dans des conventions internationales ratifiées par la Belgique.



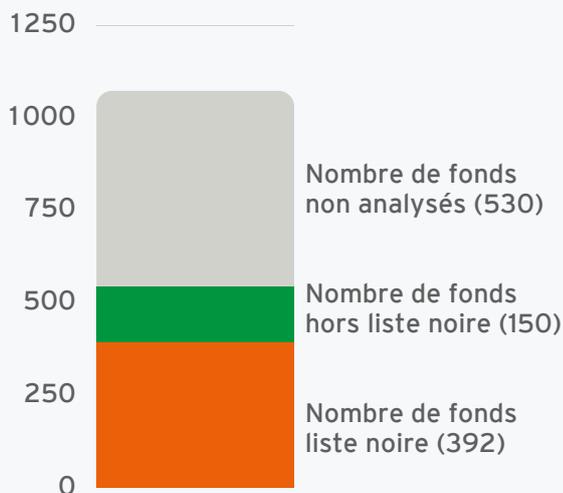
### Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire armes de guerre



Sur les 542 fonds analysés, 159 d'entre eux, soit 29% ont investi dans au moins un actif de la liste noire armes de guerre. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 181 millions d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 101,9 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds ISR commercialisés sur le marché belge 0,18% est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des armes de guerre. Il est inadmissible que 3 fonds commercialisés en Belgique ne respectent pas les principes contenus dans la loi sur les armes qui interdit le financement d'entreprises impliquées dans les armes controversées.



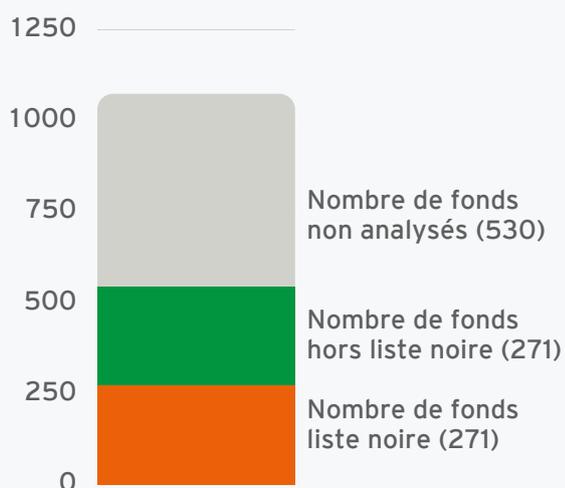
### Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire climaticide



Sur les 542 fonds analysés, 392 d'entre eux, soit 72% ont investi dans au moins un actif de la liste noire climaticide. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 1,4 milliards d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 101,9 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds ISR commercialisés sur le marché belge 1,39% est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des activités qui accélèrent le dérèglement climatique.



### Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire nucléaire



Sur les 542 fonds analysés, 271 d'entre eux, soit 50% ont investi dans au moins un actif de la liste noire nucléaire. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 2,4 milliards d'euros. Nous avons des indices sérieux que sur les 101,9 milliards d'euros présents dans la totalité des fonds ISR commercialisés sur le marché belge 2,36% est investi dans des entreprises et/ou des États impliqués dans des activités en lien avec l'énergie nucléaire ou les armes nucléaires.

Sur les 2,4 milliards d'euros investis, 2,1 concernent la production d'énergie nucléaire. Seuls 122 millions d'euros sont directement investis dans des entreprises actives dans ce secteur, le reste est investi dans des bons d'États qui ont des réacteurs sur leur territoire sauf si une sortie du nucléaire est prévue au plus tard dans les 5 ans et/ou qui projettent d'en construire.

Seuls 24 fonds sur les 542 analysés passent le filtre des 4 listes noires Financité.

## Les mauvais élèves ont-ils une marge d'amélioration ?

L'exposition des fonds ISR à des pratiques inacceptables telles que la violation de droits fondamentaux ou à des entreprises qui continuent de développer des projets d'énergies fossiles pose la question l'attitude à adopter face à ce constat. Devraient-ils désinvestir les actifs incriminés ?

Techniquement, le fait de désinvestir des actifs nuisibles est très simple à mettre en œuvre par les gestionnaires d'actifs car ces instruments jouissent d'une bonne liquidité sur le marché. Si le gestionnaire d'actif revend un actif nuisible, il permet ainsi de proposer à ses client·e·s-investisseur·euse·s un portefeuille d'actifs socialement responsable. Mais cette action a-t-elle un impact plus large ? Car s'il revend l'instrument financier, cela signifie aussi qu'un·e autre investisseur·euse peut l'acheter, et à priori, cela ne devrait pas avoir d'impact sur l'entreprise qui mène des activités néfastes.

Si l'on prend l'exemple de l'industrie du tabac pour laquelle il y a la preuve qu'elle a un effet néfaste sur la santé humaine et qui est très souvent écartée des fonds ISR, on constate que les fonds ayant désinvesti cette industrie n'ont pas sous-performé durant les 20 dernières années par rapport aux portefeuilles n'ayant pas désinvesti cette industrie (4). Par contre, le désinvestissement de cette industrie a-t-il permis un abandon ou tout du moins une baisse de l'activité ? Le rapport sur le tabac de Genus indique que l'industrie du tabac est déclinante, ce qui se traduit par une baisse mondiale des ventes de produits à base de tabac. Cependant, il invoque surtout l'augmentation des taxes pour expliquer cette baisse généralisée au côté de campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes du tabac sur la santé.

En réalité, l'ambition des politiques de désinvestissement consiste à retirer des ressources financières aux entreprises ciblées (dette et capital) afin qu'elles se financent à un coût plus élevé et éprouvent des difficultés à développer de nouveaux projets (5). Ce mécanisme serait certainement le seul qui permettrait une réaction en chaîne de désinvestissement mondial. Julien Defournier et Alain Grandjean dans leur livre intitulé « L'Illusion de la finance verte » se montrent en effet relativement pessimistes sur l'effectivité des politiques de désinvestissement arguant qu'un actif rentable, qu'il soit vert ou brun, trouvera toujours preneur. Cette idée est reprise par Tariq Fancy, ex-directeur des investissements chez BlackRock, qui affirme également que, en théorie, le désinvestissement devrait augmenter le coût du capital pour les entreprises concernées, mais qu'en réalité il existe toujours des investisseur·euse·s opportunistes prêt·e·s à acheter (6).

Dans son rapport sur le désinvestissement, le gestionnaire d'actifs Schrodgers questionne l'application du désinvestissement au secteur des énergies fossiles. Il souligne qu'il y a peu de preuves que le désinvestissement seul ait un impact sur le cours de l'action, mais que la chute du prix du pétrole a plus d'influence sur cette variable. Cet acteur financier conclut que rester investi dans ces entreprises et faire de l'engagement actionnarial (déposer des résolutions d'actionnaires et voter contre le management) a potentiellement plus de poids et que ces actions doivent être menées avec un maintien d'une pression sur les décideur·euse·s politiques pour augmenter le prix du carbone, développer des incitants pour que les consommateur·rice·s réduisent leur consommation d'énergie fossile, arrêter la vente de véhicules thermiques et cesser les subsides à cette industrie.

Le rapport souligne néanmoins que les campagnes de désinvestissement ont la faculté de sensibiliser le grand public aux controverses liées à un secteur et d'éduquer les citoyen·ne·s sur ce que la finance fait de leur argent.

Dans l'analyse intitulée « désinvestir le secteur des énergies fossiles » (7), Financité présente deux arguments qui justifient la nécessité de désinvestir. Tout d'abord l'argument moral : car comment justifier moralement de continuer à chercher des réserves d'énergies fossiles – et de financer ses recherches – alors qu'il est scientifiquement prouvé que seulement un quart des réserves connues pourront être vraiment utilisées ? Ensuite l'argument financier à long terme : dans le cas où des réglementations luttant contre les actifs les plus polluants sont mises en place à l'échelle mondiale, la valeur de ces actifs risque de baisser de manière très importante.

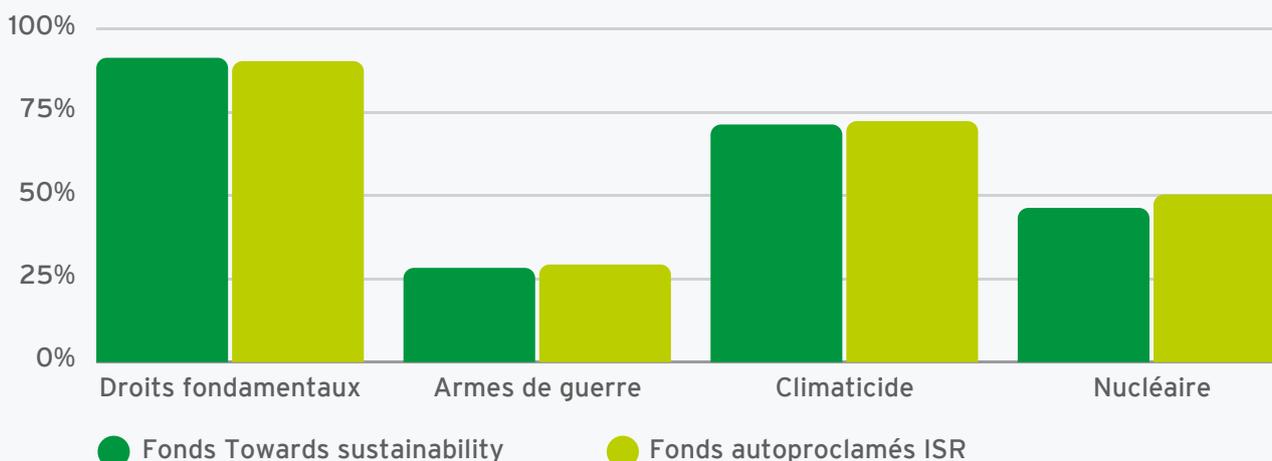
Outre l'impact sur l'industrie elle-même, il faut se rappeler que les fonds ISR font la promesse d'un investissement socialement responsable à leur client·e. Lorsque l'on découvre l'exposition des fonds ISR belges à des activités et pratiques controversées, il semble légitime de parler de publicité mensongère de grande envergure.

## Quel rôle les labels de l'investissement socialement responsable peuvent-ils jouer pour limiter l'exposition des fonds ISR à des secteurs ou des pratiques controversées ?

Notre analyse révèle que 91 % des fonds auto-proclamés ISR et qui ont reçu le label Towards Sustainability ont investi dans des entreprises et/ou des États qui ne respectent pas des principes contenus dans les conventions ratifiées par le Belgique portant sur le droit humanitaire, civil, environnemental, social et de gouvernance.

28 % des fonds auto-proclamés ISR et qui ont reçu le label Towards Sustainability ont investi dans des entreprises et/ou des États de la liste noire armes de guerre, 46 % ont des actifs présents dans la liste noire nucléaire de Financité et 71 % sont exposés à la liste climaticide.

### Fonds ayant au moins un actif présent dans la liste noire

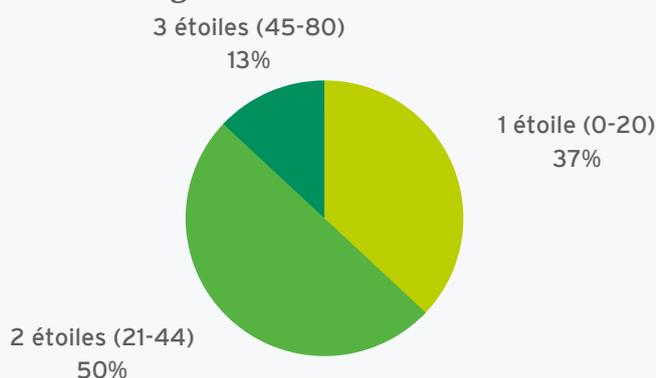


L'analyse de l'exposition des fonds labellisés Towards Sustainability face aux quatre thématiques de Financité laisse l'investisseur·euse un peu perplexe quant à la sévérité des critères du label. Pour un label qui devait faire le ménage sur le marché belge, il reste encore beaucoup à faire.

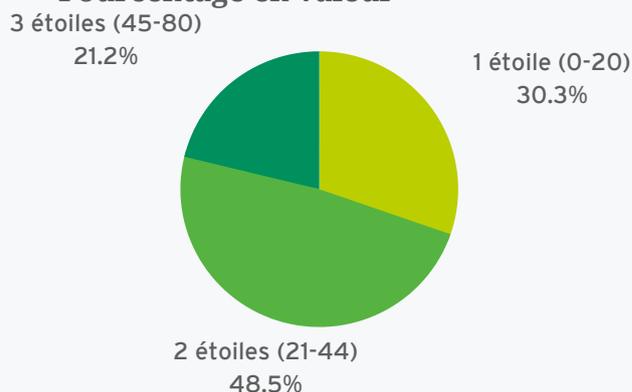
## Analyse du périmètre de la profondeur des fonds ISR pour les fonds n'obtenant pas la note d'exclusion

Les fonds analysés sur le périmètre et la profondeur sont uniquement ceux qui ne possèdent pas un actif repris sur la liste noire des droits fondamentaux et dont la composition est connue. Il s'agit principalement de fonds thématiques, de fonds qui investissent dans des bons d'État ou dans des petites et moyennes entreprises. Aucun fonds n'est parvenu à atteindre la cote maximale de 4 étoiles et seuls 13 sur les 54 analysés reçoivent 3 étoiles.

### Pourcentage en nombre



### Pourcentage en valeur



La pratique de l'exclusion normative et sectorielle ainsi que l'engagement actionnarial est généralisée sur les fonds analysés. Les produits offrent une transparence satisfaisante sur ces deux approches. Par contre, le flou persiste sur les critères positifs pour sélectionner les entreprises et les États : ils ne sont pas toujours expliqués et les seuils utilisés sont quasiment tous absents des outils de communication réalisés par les gestionnaires d'actifs.

Malgré l'entrée en vigueur de la réglementation européenne SFDR, il n'est pas toujours facile de comprendre précisément les méthodologies mises en œuvre pour passer d'univers d'actifs potentiellement investissables à la sélection réalisée dans les portefeuilles socialement responsables.

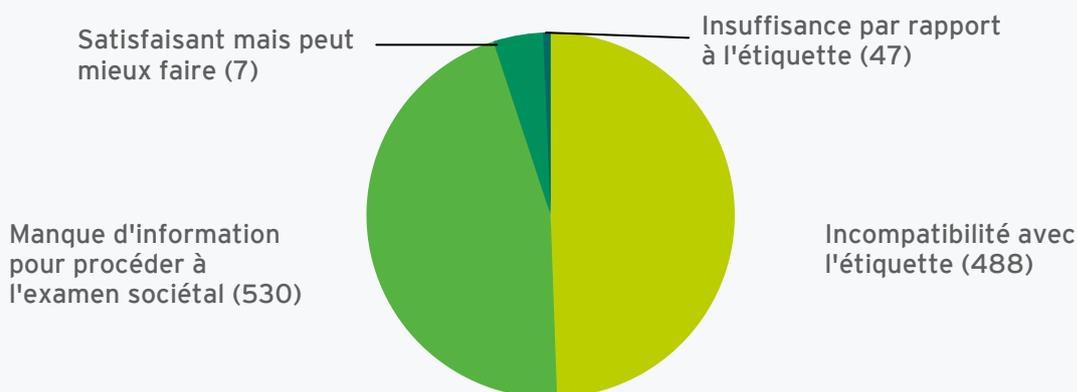
L'analyse de la qualité des fonds réalisée par Financité s'intéresse particulièrement à la mise en œuvre des politiques ISR. Cette approche fournit un résultat intéressant, mais elle pourrait prendre en compte la mesure d'impact de produits sur les problématiques auxquelles ils disent s'attaquer.

Malheureusement, encore peu de fonds mettent en place des outils de mesure de l'impact de cette politique. Ceux qui le font se tournent souvent vers des indicateurs en lien avec les émissions de gaz à effet de serre. Ces indicateurs ont l'avantage d'être relativement bien disponibles chez les entreprises financées, mais ils restent souvent insuffisants. Comme le soulignent les auteurs de l'illusion de la finance verte, les données fournies par les entreprises concernant leurs émissions de gaz à effet de serre se limitent généralement au scope 1 (leurs émissions directes) et au scope 2 (leurs émissions indirectes). Or, pour certaines activités, les gaz à effets de serre sont principalement émis par leurs fournisseurs ou leurs client·e-s, dès lors, la mesure de l'impact des fonds basés sur cette donnée demande la plus grande prudence car elle peut donner une image erronée de l'impact réel de l'investissement réalisé dans ces fonds.

## Qualité globale du marché des fonds ISR en Belgique

Jamais auparavant la part des fonds cotés à zéro n'avait été si importante : au 31 décembre 2020, ce sont 95% des fonds qui reçoivent cette note. Les raisons principales à cela concernent la présence d'actifs dans la liste noire Financité droit fondamentaux et le manque de transparence sur la composition des portefeuilles.

### Résultats agrégés de la cotation (en nombre de fonds et en valeur d'encours), 31/12/2020



Le note moyenne des fonds s'est effondrée, passant de 7,1/100 en 2019 à 1,2/100 en 2020. La note pondérée suit la même trajectoire en passant de 7,7/100 à 1,5/100. Les fonds les mieux cotés sont gérés par le gestionnaire d'actif belge KBC. Le fond du panier est bien garni, car on retrouve 148 fonds dont les actifs sont présents dans les quatre listes noires Financité.

## Conclusion sur les fonds socialement responsables

Pour la première fois, Financité a réalisé une analyse de l'exposition des fonds à 4 listes noires (jusqu'en 2020, seule la liste noire des droits fondamentaux était utilisée). Cet exercice a permis de révéler l'exposition des fonds auto-proclamés ISR à des enjeux actuels qui font débat au sein de notre société. Comme chaque année, les fonds qui n'ont pas d'actifs présents dans la liste noire droits fondamentaux ont reçu une analyse plus poussée sur leur périmètre et leur profondeur. Cette année encore, aucun fonds ne décroche les 4 étoiles.

Malgré des efforts en termes d'harmonisation des définitions de la finance responsable (taxonomie européenne, labels), il est certain que la notion d'investissement socialement responsable n'est pas interprétée de la même manière par tout le monde. Selon Financité, les fonds autoproclamés ISR sont encore loin de satisfaire à des critères exigeants en matière de responsabilité sociétale. De plus, l'examen de leur contenu reste difficile à réaliser tant l'accès aux données s'avère difficile.

Des voix d'ancien·ne·s banquier·ère·s s'élèvent pour dénoncer la mascarade qui entoure ces produits financiers et leur incapacité à relever des défis aussi cruciaux que le dérèglement climatique ou le respect des droits fondamentaux. N'oublions pas que la finance durable est au cœur d'une révolution réglementaire avec la taxonomie verte et les nouvelles réglementations relatives à la transparence des fonds de placement. Espérons que les effets de l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes vont décourager les opportunistes et pousser les acteurs financiers sérieux à améliorer leurs pratiques.

# LES COMPTES BANCAIRES

## Qualité des comptes bancaires ISR en Belgique

Nous avons examiné la qualité des comptes bancaires ISR en Belgique, comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années. Puisque les enjeux sociétaux cruciaux tels que les droits fondamentaux, le climat, le nucléaire ou l'armement de guerre, s'insèrent de plus en plus dans les politiques de crédit des banques dites « classiques », nous avons également exploré quelles informations sont facilement et publiquement disponibles concernant les comptes bancaires non-ISR de quatre de ces plus grands acteurs.

Les comptes bancaires ISR étudiés sont cotés exactement de la même manière pour chaque acteur. En effet, chaque acteur utilise la même politique extra-financière pour l'ensemble des comptes ici étudiés. Seuls des critères financiers et/ou de destinataires changent selon le type de compte.

Sur les 9 comptes bancaires ISR, deux tiers sont des comptes d'épargne (soit 6 comptes), 2 sont des comptes à terme et le dernier est un compte à vue professionnel.

Promoteur	Produit	Qualité sur 100 (nbr d'étoiles)
Banque Triodos	Compte à terme Triodos Compte d'épargne Triodos Compte d'épargne Triodos Junior Compte à terme Triodos Business Compte d'épargne Triodos Business Compte à vue Triodos Business	79 (***)
vdk bank	SpaarPlus Rekening	43 (**)
Evi	Compte de fidélité Evi Compte d'épargne Evi	42 (**)

La cotation extra-financière des 6 comptes de la Banque Triodos diminue par rapport à l'an dernier mais reste largement en tête avec une cotation de 79/100, contre 82/100, en 2019. L'écart des cotations entre la qualité du compte SpaarPlus de vdk bank et ceux d'Evi se resserre : la première passe de 49 à 43/100 alors que celle d'Evi augmente de 38 à 42/100.

Au niveau de la transparence, les politiques mises en place et les résultats des cotations nous permettent d'arriver à la conclusion que les crédits de la Banque Triodos semblent ne financer que des entreprises et des États respectueux des droits fondamentaux et exempts d'armement de guerre, de nucléaire ainsi que de projets climaticides ou, en tout cas que s'il y a une exposition, elle doit être extrêmement réduite. Nous sommes face à une banque rigoureuse qui applique les mêmes politiques à tous ses crédits et une politique globale dirigée vers la durabilité.

Pour les crédits liés au compte SpaarPlus de la banque vdk et les comptes Evi de Van Lanschot Kempen, les résultats sont plus mitigés. Bien que ces deux entités aient toutes deux des politiques de responsabilité sociétale des entreprises qu'elles souhaitent appliquer à tous leurs produits, une différence de qualité persiste.

Ainsi, chez vdk par exemple, ce sont les comptes SpaarPlus qui sont certifiés, les autres (épargne classique, épargner en tant que jeune, épargner pour son enfant et le compte online) ne le sont pas, même si, a priori les politiques indiquées s'appliqueraient à tous les crédits. Il est donc légitime de se poser la question de savoir si la certification Ethibel reflète une répartition des crédits réalisés sur l'ensemble des dépôts collectés ou plutôt une mise en avant des bénéficiaires de crédits les plus vertueux ?

Sur l'ensemble des comptes bancaires en Belgique, les comptes qui se déclarent ISR ne représente que 0,46% de l'encours. Si nous ne considérons que les comptes cotés au-delà de 70/100 (soit une cotation satisfaisant au niveau de la méthodologie et des résultats), l'encours représente seulement 0,33% de l'ensemble des comptes bancaires en Belgique.

## La qualité de 4 acteurs de comptes bancaires non-ISR en Belgique

Dans cette partie, nous nous attachons à consulter les multiples documents pour comprendre quelle transparence un·e client·e peut espérer de sa banque et quelles politiques sont appliquées sur les quatre thématiques étudiées pour les quatre grands acteurs suivants : KBC, Belfius, BNP Paribas et ING. Il s'agit d'un travail non-exhaustif visant à dégager des réflexions, des tendances et des questionnements. Nous précisons qu'il a été réalisé avec les documents publiquement accessibles sur en ligne et que les représentant·e·s des banques et groupes n'ont pas été consulté·e·s.

Pour la transparence, seul le groupe ING prend la peine de classer ses crédits en 491 secteurs et sous-secteurs assez détaillés. Les autres acteurs rivalisent d'opacité sur le sujet, mélangeant parfois allègrement dans leurs divers rapports secteurs, destinataires et produits. Certaines normes du secteur, tels le SASB ou les Principes de l'Equateur n'apporte que (très) peu de clarté sur le sujet.

Les quatre grands acteurs en ont tous des politiques d'exclusion sur les différents sujets de sociétés qui animent la société belge. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si les montants investis dans les quelques sous-secteurs par le groupe ING ne sont pas en contradiction avec leurs politiques sur le climat et l'armement de guerre. Sur le climat, cette intuition est clairement corroborée par les résultats de l'étude Banking on climate Chaos (8) : le groupe ING aurait en 2020 financé des projets d'énergies fossiles pour 6,5 milliards de dollars US.

De même, les politiques positives sont très présentes dans les documents institutionnels des quatre acteurs, mais il est clairement difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. Par exemple, quand le groupe BNP Paribas dit vouloir réaliser des « financements à impacts positifs » mais ne prévoit pas de diminuer drastiquement son portefeuille d'électricité liée au charbon, nucléaire et pétrole d'ici 2025, cela paraît peu compatible. Faute de plus de transparence, difficile d'en dire plus. L'étude Banking on Climate Chaos nous éclaire avec des chiffres plus précis : le groupe BNP Paribas aurait en 2020 financé des projets d'énergies fossiles pour 40,8 milliards de dollars US.

Belfius détaille 10 engagements à l'horizon 2025-2030 dont le numéro 4 qui est de travailler activement à un bilan durable. D'ici 2025, 30% des nouveaux prêts à long terme aux entreprises et 100% des nouveaux crédits au secteur public et social seront réservés à des projets ayant un impact positif sur la société. Malgré ses politiques sur le climat, selon l'étude « Undermining Our Future: A study of banks' investment in selected companies attributable to fossil fuels and renewable energy » datant de 2015 (9), Belfius aurait accordé des prêts aux entreprises sélectionnées, attribuables aux combustibles fossiles pour 144 millions de dollars US.

Le groupe KBC possède une série de politiques d'octroi de crédits qu'il révisé tous les 2ans. Malgré ses politiques sur le climat, selon la même étude de 2015, KBC aurait effectué des prêts aux entreprises sélectionnées, attribuables aux combustibles fossiles pour 1 008 millions de dollars US.

Enfin, un rapport de la Banque centrale européenne, sorti en septembre 2021, divulgue les résultats d'un test de l'impact du changement climatique sur plus de quatre millions d'entreprises dans le monde et 1 600 banques de la zone euro. Celui-ci conclut que « le changement climatique représente une source majeure de risque systémique, en particulier pour les banques dont les portefeuilles sont concentrés dans certains secteurs économiques et, surtout, dans des zones géographiques spécifiques. » Il ajoute même que « en 2050, la probabilité de défaut du portefeuille moyen de prêts aux entreprises d'une banque de la zone euro est 8% plus importante dans un scénario où rien ne change que dans celui d'une transition ordonnée. Quant aux portefeuilles de prêts aux entreprises les plus exposées au risque climatique, ils sont 30% plus susceptibles de faire défaut en 2050 par rapport à 2020 si rien n'est entrepris. » (10)

## Conclusion sur les comptes bancaires

La moyenne du marché des comptes d'épargne diminue légèrement à 55/100 alors que la moyenne pondérée par les encours diminue à 69/100. Seul 0,33 % de l'ensemble des encours des comptes bancaires en Belgique ont une note satisfaisante.

Pour la transparence, la Banque Triodos est sans appel la plus complète sur le sujet : elle publie les noms et descriptifs de projet de chaque crédit professionnel accordé. Van Lanschot Kempen (VLK) et vdk bank utilisent une tierce partie, Ethibel, pour déclarer, la première, les cas contraires à leurs politiques internes, et, la seconde, les domaines auxquels les bénéficiaires de crédit appartiennent. Il existe toutefois de sérieuses marges de progression pour ces deux acteurs.

Sur les politiques, les trois acteurs en ont sur les quatre thématiques définies. Des seuils très limités et très clairs existent pour la Banque Triodos. Vdk applique des seuils étonnants de 0%, alors que la banque investit 0,5 % des crédits dans un fonds qui lui-même investit pour partie dans des actifs néfastes. VLK a une méthode au cas par cas.

Enfin, le coup de sonde sur les pratiques de transparence et les politiques de crédits parmi les quatre acteurs principaux du secteur bancaire (notons qu'il s'agit des groupes KBC, ING, BNP Paribas et Belfius) en Belgique donne des résultats pour le moins médiocres. En effet, ceux-ci montrent que :

- ces quatre groupes donnent l'impression d'être conscients de la nécessité d'une plus grande transparence ;
- l'annonce d'efforts, même si encore vraiment trop faibles, apparaissent dans leurs documents disponibles au grand public ;
- les quelques données publiquement accessibles sont insuffisantes pour comprendre l'étendue du risque que les crédits financent des entreprises et/ou des États qui se rendent coupables ou complices de violation de droits fondamentaux, d'implication dans l'armement de guerre, dans le nucléaire ou dans des projets climaticides ;
- des politiques d'exclusion et des politiques positives existent, mais comme leur application est la plupart du temps invérifiable, elles attirent de la défiance, voire de la méfiance, de leurs parties prenantes ;
- certaines études permettent de mettre en lumière un décalage significatif entre les politiques annoncées et les projets réellement financés, notamment sur la thématique du climat.

# CONCLUSION

Notre système économique fait face à un nombre important de dysfonctionnements : il engendre des inégalités, détruit notre planète, accepte que des personnes travaillent dans des conditions humaines dégradées et laisse circuler en toute impunité des armes dangereuses créant ainsi un climat d'insécurité.

Depuis quelques décennies, nous faisons face à un dérèglement climatique dont les effets s'observent de plus en plus clairement. Pour limiter ce phénomène, des voix de plus en plus influentes proposent de diminuer la production d'énergies fossiles et d'autres questionnent la place du nucléaire comme alternative. Ces propositions sont particulièrement clivantes et des décisions peinent à aboutir. Face à ces enjeux, le secteur financier affirme qu'il apporte des solutions avec des fonds de placement socialement responsables qui promettent un monde plus durable et respectueux de l'humain et de la planète.

Dans ce rapport, nous avons pu constater qu'une partie importante de l'argent des Belges gérée par ces acteurs financiers est investie vers une économie à l'opposé de la durabilité et du respect des droits fondamentaux. En effet, 488 fonds auto-proclamés ISR investissent dans des entreprises et des États qui ne respectent pas des droits fondamentaux pour 8,3 milliards d'euros. 1,4 milliards d'euros est investi dans des activités climaticides, 181 millions d'euros dans des armes de guerres et 2,4 milliards d'euros en lien avec le nucléaire.

Sur la question climatique, l'ONG InfluenceMap confirme ce constat en affirmant qu'« il est indispensable que l'ESG démontre ses "surperformances climatiques" par rapport aux produits financiers classiques pour garder sa crédibilité. Or, six ans après la COP 21, cette attente légitime reste insatisfaite. [...] Le défi de tous les engagements pris dans le cadre de la COP 26 sera de parvenir à démontrer que raison d'être, bien commun, profit et croissance sont vraiment conciliables pour dépasser le temps des incantations. » Alors que la question des énergies fossiles et du nucléaire se débat encore âprement, le respect des droits fondamentaux prend racine dans de nombreuses conventions internationales ratifiées par la Belgique. Il est donc parfaitement inadmissible que 488 fonds autoproclamés ISR investissent dans des entreprises et des États qui contreviennent aux principes contenus dans ces textes légaux.

Seuls 54 fonds étudiés (sur 542) passent le filtre de la liste noire droits fondamentaux. Après une étude approfondie, nous constatons que le sérieux de la méthodologie d'investissement de ces 54 fonds n'est pas à la hauteur de critères socialement responsables. Il est ainsi légitime d'affirmer que les entreprises qui proposent des produits autoproclamés d'investissement socialement responsable en Belgique sont, dans leur grande majorité, des acteurs de pratiques commerciales déloyales qui, dans la présentation qu'ils font de leurs produits, induisent ou sont susceptibles d'induire le public en erreur sur les caractéristiques extrafinancières principales de ceux-ci.

La taxonomie verte est le premier outil fort pour encadrer ce secteur, néanmoins, elle n'est qu'un moyen de mesurer le niveau d'alignement des fonds avec des activités vertes, il n'y a aucune obligation à atteindre un niveau d'alignement spécifique. Sans taxonomie brune, comment peut-on inciter les investisseurs à désinvestir des actifs nuisibles pour l'humain et la planète ?

Si aucune obligation ou incitant n'encadre nos activités économiques, pourquoi une entreprise déciderait-elle d'internaliser les externalités négatives (par exemple les émissions de CO2 ou un suivi plus sérieux des risques de violation des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement) si cela lui coûte plus cher ?

Selon Tariq Fancy (ex-responsable des investissements durables chez BlackRock), « le monde de l'entreprise a tout à gagner avec un statu quo, vu que tout est basé sur la maximisation des profits pour les actionnaires. Une taxe carbone et un resserrement des réglementations vont à l'encontre de ces objectifs ». Il poursuit en affirmant que « nous avons tous envie de croire qu'une entreprise durable est aussi plus rentable, tous les problèmes seraient ainsi résolus, mais la réalité est que nous avons besoin de réglementations dans de nombreux domaines si nous voulons obtenir des résultats ». (6)

Or selon deux études (11) menées par l'acteur financier Schroder, les investisseurs institutionnels et particuliers placent le critère de la durabilité après les critères financiers lorsqu'ils choisissent un fonds d'investissement.

Si la finance durable ne choisissait d'investir que dans de vraies entreprises durables (qui internalisent les externalités négatives ou qui ne créent plus d'externalités négatives), elle offrirait certainement dans l'ensemble des produits financiers moins rentables qu'aujourd'hui. Ne prendrait-elle pas alors un risque de voir ses client·e·s désert·e·r ? Et jusqu'à quel rendement les investisseur·e·s seraient-ils·elles prêt·e·s à rester ? Dans l'état actuel de la finance durable, nous sommes sceptiques qu'elle ait la capacité de répondre aux défis actuels de notre société. Nous n'avons pas réellement de preuves qu'elle ait un impact positif alors qu'à l'inverse, nous avons découvert son niveau d'implication dans des activités controversées.

Ensuite, dans le cas où une personne décide de mettre son argent dans un produit peu rentable comme un compte bancaire, a-t-elle plus de chance que son argent serve à financer des projets durables ? Selon nos recherches effectuées sur l'année 2020, seule la banque Triodos était en mesure de fournir une politique de crédit socialement responsable poussée tout en communiquant avec une totale transparence sur les projets financés.

Pour les autres banques étudiées, nous constatons qu'elles ont des politiques socialement responsables plus ou moins sélectives qui encadrent leurs financements, mais aucune, à l'exception du groupe ING qui fait un effort un peu plus poussé en énonçant des sous-secteurs assez précis, n'est en mesure de fournir un niveau de transparence satisfaisant sur les projets ou secteurs financés en lien avec la question primordiale des droits fondamentaux, des activités climaticides, du nucléaire et des armes de guerre. Le rapport Banking on climate chaos 2021 nous renseigne par ailleurs sur le financement d'activités climaticides par les banques. Nous constatons que le groupe BNP Paribas et le groupe ING y sont épinglés car ils continuent de soutenir des grandes entreprises du secteur pétrolier, gazier et même du charbon. Qu'en est-il des acteurs bancaires belges étudiés dans ce rapport ? Difficile d'obtenir une réponse.

Contrairement à un gestionnaire de fonds qui peut facilement revendre des titres financiers, une banque a plus de difficulté à rompre un contrat de financement avec une entreprise climaticide car elle ne peut pas abandonner sa responsabilité envers ses client·e·s aussi rapidement.

Le rapport de la Banque centrale européenne sur l'impact du changement climatique sur 1 600 banques révèle qu'elles font face à un risque systémique majeur (10). D'un point de vue économique, les banques doivent-elles cesser de financer ces secteurs d'activités ou augmenter le coût des crédits « bruns » pour diminuer leur risque et ainsi celui des déposant·e·s ? Selon un rapport publié le 10 juin dernier par l'Institut Rousseau et les ONG Reclaim Finance et Les Amis de la Terre, les 11 principales banques de la zone euro cumuleraient un stock de plus de 530 milliards d'euros d'actifs liés aux énergies fossiles – équivalant à 95 % du total de leurs fonds propres – dont la valeur est appelée à chuter si l'Accord de Paris sur le climat est respecté. Cette dévalorisation, prédisent les auteur·rice·s du rapport, « pourrait produire d'importantes turbulences, voire générer une nouvelle crise financière » (12). La BCE a calculé de son côté que les portefeuilles de prêts aux entreprises les plus exposées au risque climatique sont 30% plus susceptibles de faire défaut en 2050 par rapport à 2020 si rien n'est entrepris (10).



Pour commencer, Financité plaide pour une plus grande transparence relative aux portefeuilles de crédit afin que la société civile puisse plus facilement mesurer les risques sociaux et environnementaux des banques dans lesquelles les citoyen·ne·s déposent leur épargne (13).

Avec 101,92 milliards d'euros dans des fonds gérés selon des politiques soi-disant socialement responsables (44% de l'encours des fonds en Belgique) et 2,85 milliards dans des comptes bancaires ISR (0,46% de l'encours des comptes bancaires en Belgique), la finance socialement responsable, si elle s'y mettait vraiment, pourrait répondre aux besoins d'investissement pour financer la transition écologique dont notre société a besoin (14). Elle devra cependant opérer un virage à 180 degrés. Sans cela, elle manquera son rendez-vous avec l'un des enjeux les plus importants de notre siècle.

(1) Climat : 5 points clés du rapport GIEC, Greenpeace, 9 août 2021

(2) Laramée de Tannenberg V., La Cour des comptes fustige l'inefficacité de la politique climat de l'UE, Euractiv, 22 septembre 2017

(3) Rapport sur l'investissement socialement responsable 2021, Financité, juillet 2021

(4) Genus, The Tobacco report, 2019

(5) Schroders, Divestment – does it drive real change?

(6) Tariq Fancy (ex-BlackRock): « L'investissement durable n'a aucun impact, il est même nuisible », l'Echo, 20 septembre 2021

(7) Désinvestir le secteur des énergies fossiles diminuera-t-il le réchauffement climatique ?, Financité, juillet 2015

(8) Banking on Climate chaos, Fossil Fuel Finance Report 2021, Rainforest Alliance Network, Banktrack, Indigenous environmental Network, Oil Change, Reclaim Finance & Sierra Club

(9) Undermining our future, A study of bank's investments in selected companies attributable to fossil fuels and renewable energy, FairFinance Guide International, 2 novembre 2015

(10) ECB economy-wide climate stress test, Occasional Paper Series, No 281 / September 2021

(11) Étude de 2018 sur les investisseurs institutionnels et l'étude de 2019 sur les particuliers de Schroder. Les résultats cités dans ce rapport proviennent de l'illusion de la finance verte de Alain Grandjean et Julien Lefournier.

(12) Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand financer la crise climatique peut mener à la crise financière, Institut Rousseau, Les Amis de la Terre et Reclaim Finance, juin 2021.

(13) L'exigence de transparence doit à présent être étendue à la gestion active des banques, c'est-à-dire à l'ensemble des crédits qu'elles ont octroyés et des investissements qu'elles ont réalisés pour leur compte.

Elle doit en outre être renforcée à travers la mise en place d'indicateurs visant à mesurer la responsabilité sociale des organismes financiers. Ces indicateurs doivent permettre d'évaluer et comparer l'impact de chaque institution financière au niveau social, environnemental et économique.

(14) Selon le rapport que la Cour des comptes européenne publié le mercredi 20 septembre 2017, les 28 devront investir, collectivement, 1 115 milliards d'euros entre 2021 et 2030 pour atteindre leurs objectifs en matière d'atténuation.